

Le 4 mars 2016

Mairie de PANAZOL

HAUTE-VIENNE

**Jean-Paul DURET**  
Maire de PANAZOL  
Vice-Président de Limoges Métropole

DREAL LIMOUSIN		
Courrier SRDD		
Arrivé le :	Attrib	Info
7/10/2016		
Chef de service		
Gestion financière		
Unité ACT		
Aménagement durable		
Territoires et planification		
Animation - projets		
Autorité environnementale		

à

Monsieur le Directeur Régional  
de l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement du Limousin  
Service Stratégie Régionale du  
Développement Durable (SRDD)  
Unité Autorité Environnementale  
Immeuble Le Pastel  
CS 53218  
87032 LIMOGES Cedex 01

**Objet** : révision du Plan Local d'Urbanisme.

**Réfer** : PB/CV/JPD/n°T16-0231.

Services Techniques

Affaire suivie par Philippe BOURRE.

Tél : 05/55/06/47/65

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol et conformément aux dispositions des articles L 121-10, R 121-14, R 121-15 et R 121-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur, par la présente, de vous consulter afin de déterminer si ce projet doit être soumis ou non à une évaluation environnementale.

Ainsi, vous trouverez, annexé au présent courrier, le dossier d'examen au cas par cas qui comprend la demande d'examen au cas par cas, les fiches de présentation des OAP, le projet de zonage du PLU et le projet de règlement.

Ces documents figurent en version dématérialisée sur la clé USB jointe à la présente.

En application des dispositions du III de l'article R 121-14-1 du Code de l'Urbanisme, je vous serais reconnaissant de bien vouloir accuser réception de cette saisine en m'indiquant la date à laquelle est susceptible de naître la décision implicite mentionnée au IV de ce même article.

Mes services techniques sont à votre entière disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugeriez utiles pour l'instruction de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
  
Jean-Paul DURET.